

- Carte d'aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales -  
- Chens-Sur-Leman -

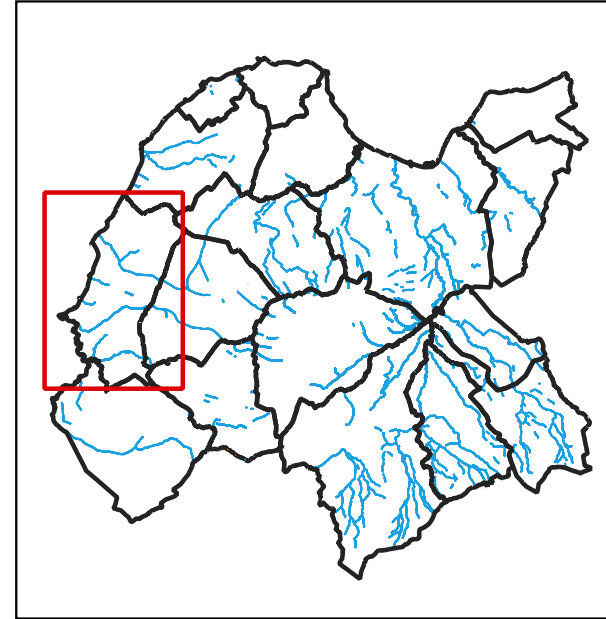
Réseaux :

— Réseau d'eaux pluviales  
— Fossé (ajout Nicot IC)

Divers :

— Contour de la commune  
— Contour PLU  
— Zone humide  
— Nouveaux bâtiments (ajout Nicot IC)  
— Sondage BRGM  
— Bâtiments inexistants  
— Cimetière  
— Réseau hydrographique  
— Périmètre de protection de captages :  
— Immédiat  
— Rapproché  
— Éloigné

Vue d'ensemble :



Date : Novembre 2024  
Echelle : 1 / 5 000  
Fichier : Ex\_CCBC\_CASIEP\_3.28  
Dessin : M.ROSSAT



Aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales :

- Vert** : Aptitude bonne à moyennement bonne à l'infiltration :
- > Infiltration obligatoire
  - > Débit de fuite autorisé ou non suivant la perméabilité (K) :
  - Infiltration totale (sans débit de fuite) si  $K > 50 \text{ mm/h}$
  - Infiltration partielle (Débit de fuite autorisé) si  $10 < K < 50 \text{ mm/h}$
- Orange** : Aptitude à l'infiltration à confirmer (Etude de sol) :
- > L'infiltration doit être envisagée, mais doit être confirmée au permis de construire par une étude géopédologique à la parcelle.
  - si l'infiltration est possible, elle devient obligatoire : Dispositif d'infiltration avec ou sans débit de fuite (voir recommandation de la filière VERT).
  - si l'infiltration est impossible : Dispositif de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.
- Rouge** : Aptitude mauvaise à l'infiltration (forte densité de l'urbanisation, risques naturels, périmètre de protection de captages, ...)
- > L'infiltration des eaux pluviales est interdite.
  - > Dispositifs de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.

